

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2012

L'an deux mille douze et le cinq avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Quincieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BOUCHER, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Christine OTTAVY, Germain LYONNET, Marie-Françoise DORAND, Cyrille FIARD, Joëlle MEILHAC, Laurent MONCEL, Brice LAGARDE, Philippe CHEVALIER, Martine BREYTON, Odile MIRGUET-DAVID, Nathalie LARDELLIER, Florence DUFOUR, Monique AUBERT, Michelle FONTANELLE, Stéphanie ROZIER, Véronique ROUX.

Excusés ayant donné pouvoir : Richard PLAISANTIN à Philippe CHEVALIER, Marie-Josèphe RUF à Germain LYONNET

Absents : Hervé RIPPE, Philippe GAGNIERE

Secrétaire élu : Brice LAGARDE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite le Club de Tennis de Quincieux à présenter son projet de court couvert au conseil municipal.

Après cette présentation, Monsieur le Maire indique que le projet soumis sera étudié par la commission municipale études aux projets.

Puis Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

AMENAGEMENT DE L'ILOT DES PLATANES :

En janvier 2012, la commune a lancé une consultation de promoteurs privés sur la base du cahier des charges de SOHO AUREA, validé par le groupe de travail. Deux offres (K Perspectives et NOAHO) ont été remises. Les deux candidats ont été reçus par le groupe de travail qui a choisi de retenir l'offre de NOAHO.

Coût pour la collectivité :

Achat des deux commerces (1300€ HT stationnement compris) :	617 500 € HT
Achat des deux logements sociaux (1800 € HT stationnement compris) :	207 000 € HT
Coût total de l'opération pour la commune :	<u>824 500 € HT</u>
Acquisition du terrain communal par le promoteur :	371 000 € HT

Coût final pour la Commune : 453 500 € HT

Après présentation du projet de NOAHO, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve l'offre proposée par NOAHO.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

La commission subventions s'est réunie le 28 février pour examiner les demandes de subventions exceptionnelles.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer pour 2012, à titre exceptionnel, les subventions suivantes :

- 400 € à l'Ecole de musique de Quincieux pour le week-end organisé les 2 et 3 juin par l'Ensemble Musical de Quincieux,
- 150 € au Groupe Mosaïc pour une manifestation des 24 et 25 mars,

- 200 € à l'association AGIVR qui soutient six personnes en situation de handicap sur Quincieux,
- 310 € à l'Amicale des classes en 2 pour les conscrits 2012.

Après débat, le conseil municipal décide d'allouer lesdites subventions, à l'unanimité des votants, excepté pour la subvention à l'École de musique pour laquelle Philippe Chevalier s'abstient, et dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif.

SUBVENTION A L'ECOLE DE MUSIQUE

Dans le cadre d'un conventionnement avec le Département du Rhône, l'école de musique peut obtenir un financement à hauteur de 20% de sa masse salariale à condition que la Commune apporte son soutien du même montant.

La commission subventions propose donc au conseil municipal, après examen de la demande de l'école de musique, de lui allouer une subvention de 9 500 € pour 2012.

Le débat est ouvert. Il est proposé que l'école de musique évolue dans son mode de fonctionnement et qu'elle soit encouragée à développer des cours collectifs afin de réduire ses coûts d'enseignement. Il est rappelé que la Commune ne souhaite pas financer des « cours particuliers » mais bien des actions collectives et des cours collectifs.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide par 15 voix pour et 4 abstentions (Philippe Chevalier, Richard Plaisantin, Brice Lagarde, Cyrille Fiard) :

- d'allouer une subvention de 9500 € à l'école de musique pour 2012,
- de demander à l'école de musique de développer des cours collectifs dans la mesure du possible et d'étendre l'accueil des enfants.

PRISE EN CHARGE D'UNE FORMATION BAFA

Comme l'an passé il est proposé au conseil municipal de prendre en charge 60% du coût de la formation BAFA d'un jeune Quincerot pour 2012.

Le conseil municipal avait décidé en septembre 2011 de participer au financement des actions de formation BAFA pour les jeunes de la Commune qui effectuent leur stage pratique au sein du CLSH de Quincieux géré par la MJC et de prendre en charge 60 % du coût de la formation BAFA.

Pour 2012, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à financer la formation BAFA de Lucas LORCHEL. Le montant de la participation communale pour la session BAFA formation générale s'élève à 264 €. Les crédits correspondants sont ouverts au budget communal.

Le montant sera versé directement à Lucas LORCHEL qui a fait l'avance des frais de sa formation.

ASSURANCE CONTRE LES RISQUES FINANCIERS LIES AU REGIME DE PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal demande au Centre de Gestion de mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de garantir contre les risques financiers ci-après liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et non affiliés à la CNRACL.

QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait sur l'avancement des projets autoroutiers et la prise en compte des demandes des habitants et des élus par la société concessionnaire, APRR qui est venue en mairie le 22 février rencontrer le bureau municipal.

Pour information, la Commune percevra cette année 217 420 € de subventions du Département du Rhône pour diverses opérations d'investissement (mairie, parking du 8 mai, acquisitions foncières, travaux de la station du Bourg).

Prochaines réunions du conseil municipal :

- Le 24 mai
- Le 14 juin

Le Maire,
Joël BOUCHER